04.05.2021 – 09:14 Uhr

Le Conseil de la presse rejette la plainte de Heidi Mück: la Basler Zeitung échappe au blâme de peu (prise de position 29/2021)

Berne (ots) -

Parties: Mück c. "Basler Zeitung"

Thème: Recherche de la vérité

Plainte rejetée

Résumé

Le Conseil suisse de la presse a rejeté de peu une plainte de la politicienne bâloise Heidi Mück contre la Basler Zeitung (BaZ), pour atteinte au devoir de vérité inscrit dans le code de déontologie des journalistes. La plaignante reprochait à la BaZ d'avoir insinué à tort son affiliation à BDS (Boycott - Désinvestissement - Sanctions contre Israël). Le journal a contesté sa plainte en signalant qu'il avait étayé son article en ligne de diverses preuves attestant de ses dires. Il aurait aussi pris en compte tous les arguments de Heidi Mück.

Le Conseil de la presse est d'avis que la plaignante doit s'attendre, en tant que personne publique et que politicienne, à ce que des événements passés ressurgissent dans le présent. L'article de la Basler Zeitung attache cependant une très grande importance au passé et frôle les limites de l'acceptable en attribuant à Heidi Mück une "profonde affiliation" à BDS. C'est pourquoi le Conseil de la presse estime qu'il n'y a pas atteinte, mais de peu, au devoir de vérité.

Contact:

Schweizer Presserat
Conseil suisse de la presse
Consiglio svizzero della stampa
Ursina Wey
Geschäftsführerin/Directrice
Rechtsanwältin
Münzgraben 6
3011 Bern
+41 (0)33 823 12 62
info@presserat.ch
www.presserat.ch

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100018292/100869943 abgerufen werden.